

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE QUARTIER ALOUETTES/REVEIL MATIN

12 JANVIER 2017

Habitants présents : Mesdames GUIRADO, CONESA et TREBILLON

Excusés : Messieurs LEFEVRE et GOMEZ

Elus présents : Mesdames DUSSOUS, Maire-adjoint délégué à la petite enfance et aux affaires sociales, LUCAS, Maire-adjoint délégué aux affaires scolaires et périscolaires, SAUTREAU, conseillère municipale déléguée au commerce et aux comités de quartier.

: Messieurs de BOURROUSSE, Maire, DOLL, Maire-adjoint délégué à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la communication, MILLOT, Maire-adjoint délégué à la sécurité, aux travaux, à la voirie, à l'urbanisme et aux affaires militaires et BOSSIS, Conseiller municipal, délégué à l'environnement et missionné aux travaux.

Monsieur RAMBAUD, directeur de cabinet

Madame CAVALIER, directrice du centre technique municipal

Monsieur Doll remercie les habitants présents et rappelle la nécessité de faire remonter l'ensemble des problèmes du quartier afin d'y remédier dans les meilleurs délais. Madame Sautreau précise que les questions, selon leur nature, seront traitées immédiatement ou étudiées afin d'y apporter des réponses claires, rapides et concrètes et que la priorité pour poser les questions aux membres inscrits à ce comité et ensuite quelques questions seront prises dans le public.

### ORDRE DU JOUR

- ❖ Sécurité
- ❖ Travaux/voirie
- ❖ Environnement
- ❖ Divers

## SÉCURITÉ

\* **Avenue Jean-Jacques Rousseau** : les voitures roulent trop vite malgré le radar pédagogique installé par la ville, qui bien que dissuasif, n'est pas suffisant pour réduire la vitesse.

Monsieur Millot confirme que l'installation des radars pédagogiques est réalisée par la ville et rappelle que l'avenue Jean-Jacques Rousseau est une route départementale. Toute action nécessite donc l'autorisation du Conseil départemental.

Ce problème de vitesse est constaté dans toute la ville. La police municipale réalise régulièrement des contrôles de vitesse.

\* **Carrefour du Boulevard Maurice Berteaux et de la rue des Fermettes** : un feu rouge tricolore pour les piétons serait nécessaire.

Monsieur Millot informe que cette suggestion sera étudiée par les services techniques.

\* **Rue Gambetta** : une recrudescence de cambriolages est observée.

Monsieur Millot précise qu'en fonction des périodes tous les quartiers sont concernés. La Police municipale, la Police nationale et la Brigade Anti-Criminalité (BAC) sont sur le terrain et multiplient les rondes.

Il rappelle qu'il est absolument nécessaire de déposer une plainte au commissariat de Houilles ou de Sartrouville pour que les cambriolages soient répertoriés.

## **TRAVAUX/ VOIRIE**

\***Centre médical – avenue du Général Leclerc**

Monsieur Doll informe que le centre médical est en phase de commercialisation. L'opérateur lancera les travaux aussitôt qu'il aura atteint les 50% de remplissage des locaux.

\* **Rue Gambetta** : la voirie est en très mauvais état.

Compte-tenu des contraintes budgétaires, Monsieur Millot précise que la ville ne peut pas envisager la reprise de la voirie dans toutes les rues la même année.

En 2017, la rue Gabriel Péri, dans la portion comprise entre la rue du Moulin et la rue du Clos, fera l'objet de travaux de comblements des cavités souterraines sous la chaussée et d'enfouissement des réseaux.

Et en 2018, des travaux de voirie seront entrepris dans le même esprit que les travaux déjà réalisés dans les rues Gabriel Péri et de Bezons : réfection en profondeur de la voirie (chaussée, trottoirs, bordures), pavage et mobilier urbain.

\* **Rue de Verdun** : il est impossible de déposer les enfants devant l'école Maurice Berteaux. Est-il envisageable de mettre la rue en sens interdit, le matin, le temps de la rentrée des classes ?

Monsieur Millot répond que ce problème existe devant toutes les écoles de la ville. Des solutions ont été étudiées et la mise en place d'un sens interdit ne résoudrait pas le problème.

\* **Avenue Jean-Jacques Rousseau** : qu'en est-il de la construction des 12 appartements au n°61.

Monsieur le Maire explique que la densification imposée du fait des dernières évolutions législatives nous laisse une marge de manœuvre très limitée.

La ville a obtenu du promoteur qu'il réduise le nombre de logements de 15 à 12.

En ce qui concerne la demande de permis de construire déposée le 4 août 2016, celle-ci vient de faire l'objet d'une décision de rejet. Des pièces nécessaires manquaient à son instruction dans un délai légal.

Monsieur le Maire précise que l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme se font dans un cadre réglementaire très strict que la ville respecte et qui ne permet pas de refuser un projet en raison de l'opposition du voisinage si le projet est conforme à l'ensemble des règles applicables.

De même, si un autre permis de construire est déposé, son instruction sera menée de façon sérieuse et sans complaisance, dans un respect du droit, et après avis des concessionnaires et des services extérieurs concernés.

## ENVIRONNEMENT

\* **Parc de la mairie** : bien que cela ne concerne pas le quartier, Madame Guirado déplore la suppression du poste de gardien dans le parc.

Monsieur le Maire confirme que la ville s'est aperçue que des scooters et même des voitures entraient dans le parc et que beaucoup de chiens s'y promenaient en liberté. Le poste de gardien a donc été rétabli dans les mêmes conditions qu'avant.

\* **Lors des réunions de parents d'élèves les voitures se garent n'importe où et stationnent parfois devant les portails.**

Madame Lucas informe les membres du comité de quartier qu'elle avait déjà demandé, il y a deux ans, au proviseur de rappeler aux parents d'élèves de ne pas se garer devant les portails. Un nouvel avertissement sera fait lors du prochain conseil d'administration.

\* **Collectes des ordures ménagères** : elles sont de plus en plus tardives et très bruyantes.

Monsieur Bossis confirme que ce problème est récurrent dans toute la ville. Les collectes des ordures ménagères sont une compétence de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) et la révision des horaires n'est pas d'actualité.

\* **Animation déchets organisée par l'APES** : depuis rien n'a changé. Pourquoi d'autres réunions ne sont-elles pas organisées avec les habitants pour les sensibiliser ?

Madame Dussous répond que ces réunions doivent être organisées par le conseil citoyen et France Habitation qui doit, avec l'exonération d'une partie de leur foncier, dépenser dans l'amélioration des conditions de vie dans le quartier.

## DIVERS

\* **Qu'en est-il du contrat de ville ?**

Madame Dussous informe que le contrat de ville a été signé en octobre 2015. Une réunion annuelle avec tous les acteurs sociaux (ville, bailleurs sociaux, Etat, associations, Conseils Citoyens, etc) ayant signé ce contrat est prévue.

Les subventions ont été réduites mais reconduites. Madame Dussous rappelle que depuis janvier 2016 la politique de la ville est une compétence de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

\* **Il manque une maison de quartier.**

Madame Dussous répond qu'avec la rénovation du quartier, la ville a un projet d'espace de vie social qui regroupera tous les acteurs déjà présents sur le quartier (ludothèque, animations de quartier, permanences sociales, etc).

\* **Pourquoi les écoles du quartier ne sont-elles pas classées en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ?**

Madame Lucas précise cela ne dépend pas des écoles maternelles et primaires. Seul le collège des Amandiers en est la référence. Poussée par les directeurs d'école, la ville a fait la demande auprès de l'Education Nationale qui a apporté une réponse négative.

**\* Qu'en est-il du conseil citoyen ?**

Madame Dussous trouve que le Conseil Citoyen a du mal à s'organiser. Il est actuellement aidé par le service Politique de la Ville de la CASGBS. Madame Dussous précise que la ville peut aider à la logistique mais que le conseil citoyen doit se gérer seul et uniquement à l'initiative des habitants. Pour en faire partie, il faut habiter dans le quartier prioritaire.

**\* Quand l'installation de la fibre optique est-elle prévue dans le quartier ?**

Monsieur Doll répond que la situation des Alouettes est particulière car le quartier fait partie des secteurs déployés et que le raccordement des bâtiments s'effectuera progressivement en concomitance avec la rénovation du quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de continuer d'échanger autour d'un verre de l'amitié.